

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Bernard CROUZIL, Maire, en présence de Mmes CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, FRANCH Véronique, PIN-BELLOC Florence, SENAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, GONINDARD Christophe, JOCTEUR MONROZIER François, OTAL Cédric.

Absents excusés :

M. FRILLAY Yoan

Mme LAVERGNE Laëtitia a donné pouvoir à M. CROUZIL Bernard

Secrétaire de séance : M. JOCTEUR MONROZIER François

Date de convocation : 09 avril 2025

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'ordre du Jour est le suivant :

- Approbation de l'ordre du jour
- Rappel du fonctionnement du conseil municipal
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Approbation du budget primitif pour l'année 2025
- Attribution d'une aide financière exceptionnelle
- Mise en place d'une commission d'appel d'offres
- Renouvellement de la convention avec VNF (Voie Navigable de France)
- Demande de modification du PLU
- Convention SICOVAL

Après avoir la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025, lecture faite, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération N° D2025018 – Approbation du budget primitif de l'exercice 2025

Monsieur BOUTEILLER Dominique, Adjoint aux finances, présente le budget primitif de l'exercice 2025. Il précise les écarts importants par rapport à l'exercice précédent. Un prêt sur 25 ans va être réalisé pour la géothermie de l'école à hauteur de 300 000 euros, rendu possible par la baisse du taux d'endettement de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une dépense non prévue va devoir être prise en compte dès 2025 pour refaire la toiture de la mairie. Un devis vient d'être demandé.

Monsieur BOUTEILLER Dominique précise que la municipalité a très peu de marges de manœuvres avec le budget 2025. Des investissements prévus depuis longtemps seront tout de même engagés (géothermie pour l'école, columbarium, city-stade ...) et les demandes de subvention ont été faites pour faciliter ces investissements.

Une note de synthèse sur le budget est présentée en séance par Monsieur le Maire. Cette note est une nouvelle obligation des communes et sera mise à disposition des Donnevillois sur le site web. Elle est également jointe en annexe de ce compte rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement

Dépenses : 1 122 155,18

Recettes : 1 122 155,18

En section d'Investissement

Dépenses : 851 988,13

Recettes : 851 988,13

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits (fongibilité) de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

2. Délibération N°D2025019 – Allocation d'une aide financière exceptionnelle

Monsieur le Maire donne la parole à Mme COCHET Myriam, première adjointe, qui expose les motivations de cette demande d'aide financière exceptionnelle. La commission sociale a rencontré la personne sollicitant l'aide.

Suite à cette rencontre, la commission propose une aide de 200€ pour cette personne en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, d'accepter l'allocation d'une aide financière exceptionnelle à hauteur de 200€.

3. Délibération N°D2025020 – Mise en place d'une commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres est en cours pour la mise en œuvre d'une solution de géothermie, avec cinq candidats attendus. Il est donc nécessaire de mettre en place une commission d'appel d'offre afin d'analyser les réponses et sélectionner la meilleure offre.

Les réponses sont attendues le 30 avril à midi. Il est proposé que la commission se réunisse à 14 h le même jour pour analyser les réponses.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire, après un appel à volontaires auprès de élus du conseil municipal, propose les membres suivants pour la commission d'appel d'offres :

M. BOUTEILLER Dominique
M. CORNILLOU Jean-Pierre
M. OTAL Cédric
sont élus membres titulaires,

Mme FRANCH Véronique
M. GONINDARD Christophe
Mme SÉNAC Fabienne
sont élus membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la mise en place d'une commission d'appel d'offres avec les membres rappelés ci-dessus.

4. Délibération N°D2025021 – Renouvellement de la convention avec VNF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention avec VNF pour l'arrosage du terrain de football. Il rappelle que la somme versée auparavant était de 187 € / an et que le nouveau mode de calcul introduit par la nouvelle loi de finances de 2019 (remplacement de la taxe hydraulique qui existait depuis 1991) conduit à un montant de 1809 € / an.

Monsieur le Maire expose les modalités de calcul basées sur le débit de la pompe utilisée (30m³/h) multiplié par un facteur d'utilisation. Ce facteur d'utilisation est une aberration car il est considéré comme permanent. Soit 24h sur 24 et 365 jours par an ce qui aboutit aux 1809€.

Monsieur le Maire précise qu'une demande a été faite auprès de Monsieur le député OBERTI Jacques afin de demander une modification de ce mode de calcul au parlement. Il précise aussi qu'une demande dérogatoire a été faite auprès de VNF mais qu'elle n'a pas été acceptée. Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de voter le renouvellement de cette convention afin de pouvoir maintenir l'arrosage du terrain de foot et son maintien en état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 9 voix pour et 3 abstentions**, approuve le renouvellement de la convention avec VNF pour l'arrosage du terrain de football.

5. Délibération N° D2025022 – Demande de modification du PLU

Monsieur le Maire évoque la demande de modification du PLU faite par une habitante de Donneville qui souhaite que les terrains agricoles, dont elle est propriétaire, et qui sont classés en zone Aa, puissent être classés en zone A.

Monsieur le Maire rappelle que la chronologie complète de cette demande a été envoyée à tous les conseillers municipaux avec la convocation au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise, qu'il est toujours à ce jour en attente de précisions, demandées le 12 novembre 2024 quant à une situation nouvelle invoquée par la propriétaire dans un mail du 6 novembre 2024.

Monsieur le maire indique qu'une lettre à destination des conseillers leur a été remise en début de conseil municipal. Cette lettre avait été déposée en mairie par le compagnon de la propriétaire des terrains le 9 avril 2025.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'après avoir évoqué à plusieurs reprises, en question diverses, ce sujet, et donné la parole aux conseillers qui souhaitaient s'exprimer sur le sujet, il paraît souhaitable de recueillir maintenant le vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la demande de cette habitante de Donneville qui souhaite que les terrains agricoles, dont elle est propriétaire, soient classés en zone A.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, avec 10 voix contre et 2 abstentions, décide :**

- **De rejeter** la demande de classification en zone A du PLU de Donneville des terrains de la propriétaire demandeuse.

6. Délibération N°D2025023 – Convention de groupement de communes pour la lutte de déchets diffus avec le SICOVAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'actions mis en œuvre par le SICOVAL en 2024. Le coût total pour la lutte des déchets diffus est de 146 500 € / an. Il comprend des tournées récurrentes et des demandes ponctuelles d'enlevées faites par les communes. Le taux de subvention du SICOVAL auprès des communes est de 30%.

L'organisme Citeo permet d'avoir une subvention de 0,90 € / habitant pour les communes rurales et de 3,29 € / habitant pour les villes. Cela correspond pour le SICOVAL à une aide potentielle de 167 000 €. Afin de mettre en place une convention entre le SICOVAL et CITEO, il est nécessaire de créer un groupement de communes qui donnera ensuite le pouvoir au SICOVAL pour signer la convention avec CITEO.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2022, le Sicoval a mis en œuvre un plan de lutte contre les dépôts sauvages, et qu'ainsi, afin de poursuivre et de développer les actions menées, il a été proposé au Conseil Communautaire d'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. La Convention de soutien a été approuvée par délibération le 9 septembre 2024.

Préalablement à la signature de la Convention de soutien avec Citeo, il convient que le Sicoval et ses communes membres forment un groupement permettant de désigner le Sicoval comme responsable et unique interlocuteur de Citeo. Une convention de groupement entre le Sicoval et ses communes membres doit donc être conclue, elle précisera :

- les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre le Sicoval et les communes membres pour le soutien versé par Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés ;
- la désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;
- les rapports et obligations de chaque membre ;
- les modalités de calcul, de perception et de reversement des soutiens financiers entre membres du groupement.

Monsieur le Maire propose donc :

- **d'approuver la constitution d'un groupement avec le Sicoval ;**
- **d'approuver la désignation du Sicoval comme Responsable du groupement ;**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, décide, avec 11 voix pour et 1 abstention,**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec le Sicoval, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Pour information, la commune de Donneville dispose d'un avoir de 500 € / an (commune avec un nombre d'habitants inférieur à 2500) du SICOVAL pour pouvoir utiliser la déchetterie pour les professionnels de LABEGE.

7. Délibération N°D2025024 – Transfert de droits à subvention à Péchabou pour des travaux routiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par Péchabou pour utiliser les droits à subvention de la commune de Donneville. Pour rappel, ce droit à subventions est à hauteur de 262 000 € pour Donneville et ce droit lié au « Pool Routier » géré par le département se termine fin 2026.

Les travaux prévus par la commune concernent trois tronçons sur la route de Montbrun et l'estimation du coût des travaux est aujourd'hui de 122 500 €. Les subventions des travaux sont à hauteur de 42%.

La demande de transfert de Péchabou est de 100 000 €. Si cette demande était acceptée, il resterait donc à Donneville un droit à subventions à hauteur de 39 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la demande de transfert de droit à subventions du pool routier à Péchabou pour un montant de 100 000€.

8. Questions diverses

- **VOLONTAIRES POUR LA LOCATION DES SALLES** : Monsieur le Maire présente les demandes à venir pour les locations des salles. Des volontaires se sont proposés sur les créneaux suivants :
 - 4 mai : Florence et Joséphine
 - 12-13 juillet : Myriam et Bernard
 - 25 – 27 juillet : Joséphine et Jean-Pierre
 - 09-10 août : Joséphine
 - 22 – 24 août : Mairie pour le vendredi (à confirmer) et Christophe pour dimanche.
 - 30 août : Bernard.

Il est proposé de faire une visite des salles louées afin de rappeler les points de vigilance suite à l'observation de quelques dégradations survenues lors de précédentes locations. Cette visite pourra se faire avant ou après un Conseil Municipal.

- **TRAVAUX DE TOITURE DE LA MAIRIE** : Monsieur le Maire présente quelques photos du toit montrant l'état de la toiture, aucun doute sur la nécessité de refaire la toiture de la mairie. Monsieur OTAL Cédric, adjoint aux travaux, précise qu'il est nécessaire de faire rapidement des travaux de protection pour éviter d'autres détériorations du bâtiment à cause d'infiltrations.
- **TRAVAUX DE VOIRIES (ROUTE DE MONTBRUN)** : Monsieur le Maire présente les 3 tronçons pour lesquels il est nécessaire de faire des travaux.
 - 1. Du Château d'eau au Domaine de Beaugard pour un montant de 34 000 € avec un reste à charge pour Donneville de 7000 € (le reste serait pris en charge par le SICOVAL),
 - 2. Du Domaine de Beaugard au Chemin du coteau de Fontbazy pour un montant de 76 800 € avec une prise en charge par le pool routier à 42%.
 - 3. Du Chemin du coteau de Fontbazy au Chemin du Ruisseau de Fontbazy pour un montant de 66 000 € avec une prise en charge par le pool routier à 42%.

Les travaux prévus en 2025 sont les tronçons 1 et 2.

- **LES RANDOVALES** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'événement « Les Randovals » organisé par le SICOVAL et différents partenaires se tiendra à Donneville les 18 et 19 octobre 2025. Cet événement sera, de plus, couplé avec un autre événement, le Canalthlon. Il est prévu de rencontrer les associations de Donneville pour participer à cet événement (soutien logistique, buvette, ...).
- **CITY STADE** : Monsieur BOUTEILLER Dominique demande si on peut lancer les travaux à la suite de l'approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025. Monsieur JOCTEUR MONROZIER François répond qu'il est nécessaire d'attendre d'avoir au minimum 3 devis pour être en conformité avec la législation. Monsieur le Maire propose que le choix du prestataire se fasse via la commission des travaux conjoint à l'équipe qui a suivi le sujet City Parc.
- **PROJET BATAILLE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier avance et devrait pouvoir se faire d'ici la fin d'année 2025. Une première rencontre avec l'architecte de Cité Jardins et les Bâtiments de France a eu lieu.
- **JOURNEE CITOYENNE** : Monsieur CORNILLOU Jean-Pierre souhaite relancer la mise en place d'une journée citoyenne. Vu le calendrier, il est proposé de viser une première réunion d'information et de propositions d'idées fin novembre afin de viser la réalisation d'une journée citoyenne au printemps 2026.

- **TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS** : Madame PIN-BELLOC Florence indique que les travaux de réfection du terrain de tennis avancent et qu'il restera la peinture à faire.
- **TRAVAUX DU CLUB HOUSE DE TENNIS** : Madame PIN-BELLOC Florence demande si des travaux de réparation de la porte extérieure du Club House et la porte des WC (intérieur) ont pu être réalisés. Monsieur le Maire propose de planifier l'intervention pour répondre à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H58.

CROUZIL Bernard,
Le Maire



JOCTEUR MONROZIER François,
Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Monrozier', written over the printed name of the secretary.